

## Modèle participatif permanent verviétois

### Description des mandats des parties prenantes

Ce modèle se distingue d'autres processus participatifs par son caractère permanent et par le tirage au sort des participants. L'objectif est d'impliquer un grand nombre de citoyens dans une variété de projets/sujets afin de proposer des solutions et des recommandations concrètes, tout en veillant à leur suivi à long terme. Ce modèle comporte trois organes principaux :

Le **Conseil Participatif (CP)** est un organe permanent qui rassemble 32 citoyens (24 membres effectifs et 8 suppléants). Les membres du premier CP sont tirés au sort parmi tous les habitants de Verviers sur base du registre national en respectant la parité hommes-femmes, une représentation de toutes les tranches d'âge (18-24 ans ; 25-65 ans ; plus de 65 ans) et une répartition équitable entre les quartiers verviétois (Verviers centre, Petit-Rechain, Lambermont, Ensival, Heusy, Polleur et Stembert).

Le rôle principal du CP est de sélectionner les thématiques qui feront l'objet d'une participation lors d'assemblées citoyennes. Le CP a également pour mission de soutenir les activités des assemblées citoyennes, notamment en effectuant le suivi des dossiers et en contrôlant leur exécution par le Collège communal. Le CP se réunit au moins deux fois par an et fixe annuellement son agenda, à savoir le nombre et le sujet des assemblées citoyennes. Le mandat d'un conseiller dure 24 mois et la moitié des membres est renouvelée tous les ans, en procédant à un tirage au sort parmi les participants aux assemblées citoyennes.

Chaque **Assemblée Citoyenne (AC)** est invitée à discuter et à délibérer d'un sujet spécifique soumis par le CP. Les 25 membres et les 8 suppléants sont tirés au sort parmi les habitants domiciliés dans le(s) quartier(s) visé(s) par le projet pour lequel ils sont invités à proposer des solutions et/ou émettre des recommandations. Il s'agit d'un organe ponctuel qui se réunit (minimum) trois fois et se dissout après avoir présenté ses propositions au Collège communal. Les anciens membres d'une AC sont éligibles pour faire partie du CP. Le CP dispose d'une voix consultative au sein des AC et se porte garant de l'intérêt général lorsque celles-ci sont organisées au niveau local.

Le **Secrétariat Permanent (SP)** est assuré par un agent de la Ville de Verviers qui détient une voix consultative au sein du CP. Son rôle est de constituer les organes participatifs et d'organiser les rencontres (préparation, animation, restitution). Il se charge également de centraliser les thématiques proposées (via un formulaire) par la population et par la Ville, puis de les soumettre au CP pour analyse. Il peut faire appel à des **experts thématiques** pour alimenter la réflexion des AC et au **acteurs de terrain** pour renforcer les actions de communication et de facilitation du processus participatif.

D'autres acteurs clefs sont mobilisés à travers ce modèle :

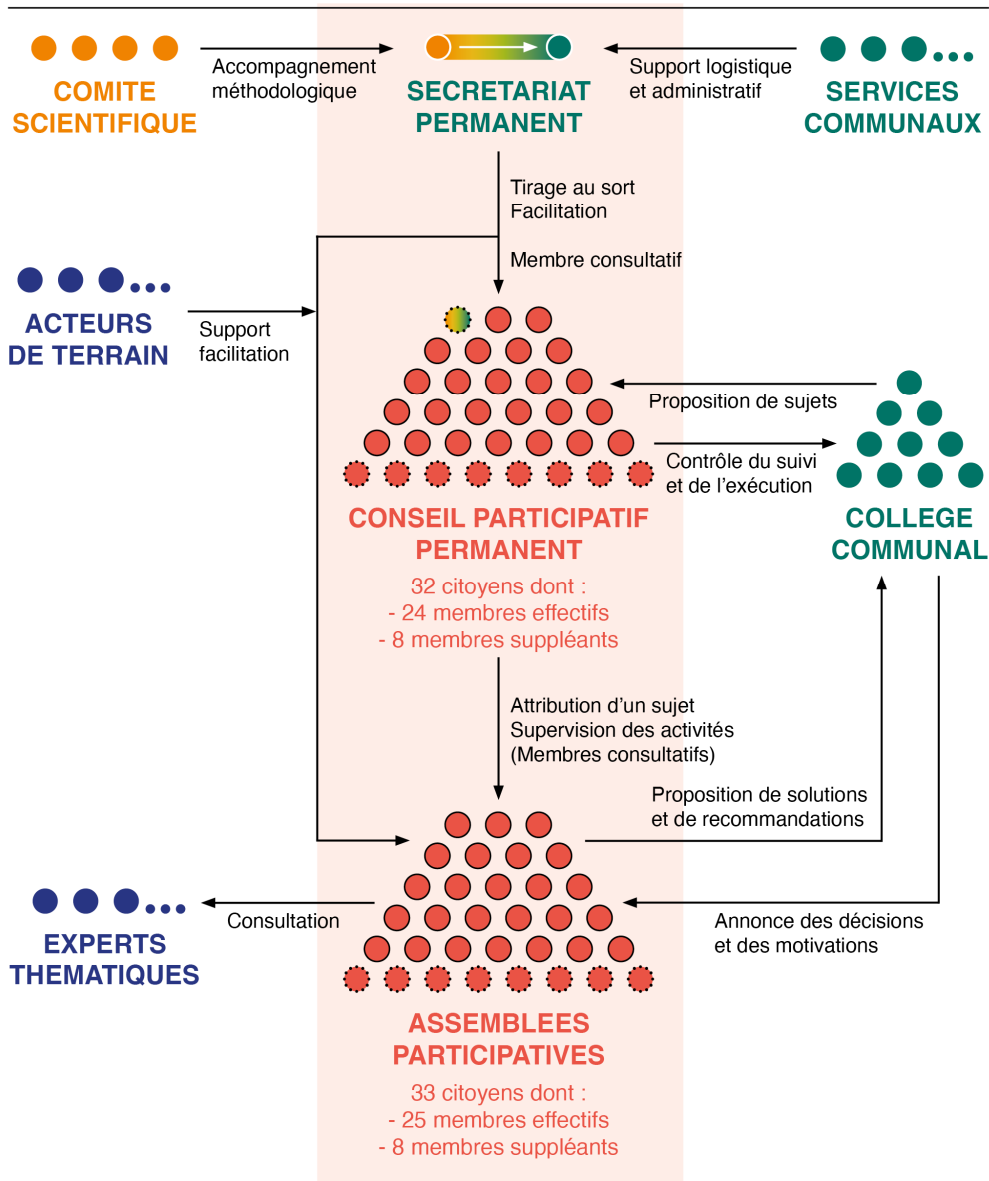
L'**Administration Communale** apporte son soutien administratif et logistique pour le tirage au sort, l'envoi des invitations, la campagne de communication et la facilitation des rencontres. Les services compétents sont également sollicités par le Collège communal pour l'implémentation des propositions. Ils peuvent faire appel au CP et au SP pour les questions, précisions et modifications éventuelles.

Le **Collège Communal** s'engage à considérer les propositions émises par les AC et à justifier tout refus éventuel. Les propositions retenues sont mises en œuvre par le Collège communal et les services






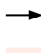

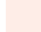
techniques et administratifs concernés. Au même titre que les citoyens verviétois, le Collège communal peut proposer un sujet ou un projet au CP qui analysera la possibilité de convoquer une AC.

Un **Comité Scientifique** est formé temporairement pour accompagner la Ville de Verviers dans la mise en place du modèle. Il est composé de professeurs et de chercheurs de l'Université de Liège, issus de trois laboratoires de recherche (LEMA, INTER'ACT et Lepur). La chercheuse principale tient le rôle de SP dans le cadre du premier CP et des deux premières AC. Elle documente la démarche et transfèrera le rôle de SP à l'un des agents de la ville de Verviers à l'issue de son mandat.

# MODELE PARTICIPATIF PERMANENT VERVIETOIS



## LEGENDE

- |   |   |
|---|---|
|  Citoyens verviétois       |  Rôle délibératif     |
|  Ville de Verviers         |  Rôle consultatif     |
|  Université de Liège       |  Missions             |
|  Autres acteurs-ressources |  3 organes principaux |